



## Martin Ignasiak CR

Associé

*Chef de la pratique Réglementation de l'énergie*

T : 403.298.3121 / C : ignasiakm@bennettjones.com

Calgary / Toronto / Vancouver

### FORMATION

Université de l'Alberta, B.Comm., 1995

Université de l'Alberta, LL.B., 1998

### ADMISSIONS AU BARREAU

Alberta (en)

Territoires du Nord-Ouest

Colombie-Britannique

Martin travaille en étroite collaboration avec des clients de partout au Canada à l'élaboration et à l'exécution de stratégies visant à obtenir les approbations réglementaires pour des projets industriels de grande envergure, y compris des mines (diamants, minerai de fer, sables bitumineux, or, charbon), du pétrole et du gaz, des pipelines et des installations de production d'électricité (gaz, renouvelable). En sa qualité d'avocat spécialisé en réglementation, Martin a négocié de nombreuses ententes sur les avantages sociaux. Il possède également une vaste expérience de la réglementation du marché de l'électricité et des péages et tarifs pour les pipelines et autres installations réglementées.

« Martin est très avant-gardiste et stratégique, il possède une mine de connaissances et une vaste expérience. »

« Il fournit des conseils très pratiques et perspicaces. Il adopte une approche globale holistique et est excellent pour formuler une stratégie.

#### Ce que disent les clients

Reconnu comme un « avocat hors du commun », Martin conseille régulièrement ses clients sur les implications des régimes réglementaires sur leurs entreprises. Il milite en faveur de règlements et de politiques gouvernementaux qui fournissent aux promoteurs et aux exploitants de projets un régime opportun et prévisible. Martin est vivement intéressé à aider les clients avec les défis et les opportunités présentés par la transformation de l'énergie, y compris dans les domaines du CCUS, de l'hydrogène, des métaux critiques et du stockage de l'énergie.

Martin a plaidé devant tous les paliers de tribunaux, y compris la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada. Il a également comparu devant, entre autres,

la Régie de l'énergie du Canada (anciennement l'Office national de l'énergie), l'Alberta Energy Regulator (Energy Resources Conservation Board), l'Alberta Utilities Commission, des commissions d'examen conjoint établies en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la Commission d'appel en matière d'environnement de l'Alberta, la Commission d'examen de la vallée du Mackenzie et l'Office des terres et des eaux, ainsi que l'Office des eaux du Nunavut.

Il est très bien classé par les répertoires juridiques canadiens et mondiaux, y compris Chambers, Lexpert et Best Lawyers dans les rangs du pétrole et du gaz, de la réglementation, du droit autochtone et du droit de l'environnement. Martin a été nommé étoile montante de Lexpert en tant que l'un des principaux avocats de moins de 40 ans au Canada.